

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI DU 1ER/07/2026

DELIBERATION N° 2026-07-098

Objet : Approbation de la convention de partenariat relative à l'expérimentation de solutions connectées au service des communes du territoire

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois de juillet à 9h15, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical d'énergies de la Dordogne.

Date de convocation : le 25 juin 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert DE MIRAS

Membres en exercice : 73

Délégués titulaires présents : 48

Délégués suppléants présents : 13* (dont 2 non-votants)

Votants : 59

Délégués titulaires présents : 48.

Secteur 1 : ARMAGHANIAN Lionel, DUMONTET Jean Jacques,
CIPierre Francis,

Secteur 2 : LIGNAC Michel, MAZE Serge, GOUYOU-BEAUCHAMPS Etienne, COMPOINT Eloi,

Secteur 3 : LARAVOIRE Jean François, EYMET Joel, BRAULT Daniel,

Secteur 4 : MARTY Alain, BEAUVIER Frédéric,

Secteur 5 : TREILLE Patrick, CABIANCA Thierry, MICHEL Pascal,

Secteur 6 : BOYER Josiane, LAVAUD Alain,

Secteur 7 : LACOSTE Jean Pierre, GARRIGUE Christian, GARNIER Eric,

Secteur 8 : GOURINCHAT Patrice, PAGES Didier,

Secteur 9 : OSTERMANN Catherine, Cournarie Pascal, CASTAGNE Christian, BRUN Philippe,

Secteur 10 : DEVAUX Daniel, BUFFIÈRE Alain, ROUX Evelyne, THOMAS Annie,

Secteur 11 : CAULIER Yvon, DURET Christian, CAILLOU Dominique, CHAMPAGNE Nicolas,

Secteur 12 : CHEVALIER Pierre, PESTOURIE Catherine,

Secteur 13 : LAGENEBRE Jean Jacques, BONNAMY Jean Claude, FRAY Jean Pierre, CASTANG Alain,
MARCOMINI Benjamin,

Secteur 14 : VIGNEAU Jérôme, ROMAGNE Josiane,

Secteur 15 : CAFFIN Franck, PAULY Mickaël, IBERTO Dominique, DE MIRAS Gilbert,

Collège de Périgueux : MOREAU Isabelle.

Délégués suppléants présents : 13.

Secteur 1 : LEYMARIE Frédéric,

Secteur 3 : REGNIER Jean Marie,

Secteur 4 : DANIEL Agnes, DARIAS Jean-Jack,

Secteur 7 : SAULIERE Fabienne,

Secteur 12 : BRU Benoit,

Secteur 13 : RONDONNIER Gilbert, LAVOIR Annabel*,

Secteur 14 : CANTELAUBE Erick, LESFARGUES Bruno, GUILLEMET Patrick,

Secteur 15 : GRANEREAU Guy, PREVOT Bernard*.

*** Dont 2 ne pouvant pas prendre part au vote :**

Madame **LAVOIR Annabel**, déléguée suppléante du secteur 13,

Monsieur **PREVOT Bernard**, délégué suppléant du secteur 15.

Délégués titulaires excusés : 24

Secteur 1 : TOURADE François, COLOMBEL Sylvie,
Secteur 2 : DREUIL Jean Michel, FARGE Florent,
Secteur 3 : FAGET Bernard, BAGILET Laurent,
Secteur 4 : BROUILLAUD Denis, LAVAUD Sylvie,
Secteur 5 : MAZET Bernard,
Secteur 6 : BITTARD Gilles, CHARLES Thierry,
Secteur 7 : KUSTERS Gé,
Secteur 8 : CHABROL Maurice, LAFONTAINE Eric,
Secteur 11 : CABIROL Brigitte,
Secteur 12 : SIX Christian, FANIER Basile,
Secteur 13 : FISCHER Thierry,
Secteur 14 : BOYER Flore, FAURE Claudine, JAUBERTIE Pierre,
Secteur 15 : BOIDÉ Thierry,
PERIGUEUX : MARTIN Sébastien,
Grand Périgueux : Joël LAGUIONIE.

Administratifs présents : Séverine SALLET Directrice Générale des Services, Nicolas AUBIN Directeur Général Adjoint, Directeur des Services Techniques, Laurence MICHAUD Directrice des Finances, Marlène BORGES-CORREIA Directrice des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, Delphine RADTKE Directrice Stratégie Bas Carbone, Charlotte PETIT Adjointe à la Direction Stratégie Bas Carbone, Xavier LAMONTAGNE Directeur des Systèmes d'Information, Christine SARDOU gestionnaire marché public, Clara THORILLON Chargée des Affaires Juridiques, Florine FROGE Chargée de Communication, Corinne BATTISTON Assistante du Président et de la Direction, chargée des relations avec les collectivités territoriales.

Invités excusés :

Madame Marie AUBERT, Préfète de la Dordogne,
Monsieur Lionel ARCHER Payeur Départemental.

Vu la délibération du Comité syndical du 27 juin 2025 portant sur la création de la Commission « Territoire Connecté et Durable » ;

Vu la délibération du Comité syndical du 7 janvier 2026 portant sur les modalités d'expérimentation à destination des communes membres de la Commission « Territoire Connecté et Durable » ;

Considérant que la Commission « Territoire Connecté et Durable » composée d'élus volontaires issus de différentes communes du territoire, a exprimé des besoins définissant le périmètre des cas d'usages, il est désormais nécessaire de lancer la phase opérationnelle de l'expérimentation dans la continuité du travail effectué par cette dernière ;

Considérant que ces expérimentations doivent permettre pour le syndicat de déterminer les solutions technologiques adéquates et le modèle économique approprié dans le cadre d'un passage à l'échelle et du déploiement de ces solutions connectés ;

Considérant que ces expérimentations permettront d'améliorer le suivi énergétique, l'analyse des consommations, le pilotage des infrastructures, et la visualisation des données générées facilitant l'aide à la décision au bénéfice des communes ;

Considérant que la présente convention a pour objet de définir le cadre juridique, technique et opérationnel permettant l'installation, l'exploitation, la maintenance et le retrait, à titre expérimental et gratuit, de solutions connectées au sein des ouvrages d'éclairage public et/ou à l'intérieur de bâtiments communaux ;

Considérant que cette convention est conclue à titre expérimental, pour une durée d'un an à compter de sa signature, à titre gratuit, sans contrepartie financière de la part des communes participantes et pourra être renouvelée par voie d'avenant afin de prolonger l'expérimentation si besoins nécessaires ;

Considérant qu'il est rappelé que l'exécution de cette convention s'inscrit dans le cadre des compétences du SDE 24, notamment en matière d'éclairage public, et dans le respect des règles applicables en matière de protection des données, de sécurité des systèmes d'information et de confidentialité. Elle permettra, par ailleurs, la mise en œuvre d'expérimentations dit de « Territoire Connecté et Durable » auprès de communes du territoire au cours de cette année 2026. Le pilotage de l'éclairage public et la gestion intelligente des bâtiments communaux sont les deux cas d'usages au centre de ces expérimentations ;

Vu le rapport présenté le Président,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité :

-APPROUVE la convention de partenariat relative à l'expérimentation de solutions connectées au service des communes, telle qu'annexée à la présente délibération.

-AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte, document, avenant ou pièce nécessaire à son exécution, dans la limite de l'objet et des conditions prévues par la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Président du SDE24,
Lionel ARMAGHANIAN